



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-21010436-20241003-202410D055-DE
Date de télétransmission : 03/10/2024
Date de réception préfecture : 03/10/2024
N° 202410D055

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :
1^{er} Octobre 2024

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Absents : 8
Votants : 27

Date de la
convocation :
**25 Septembre
2024**

Domaine
Finances
Publiques
Pour : 27
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-quatre le 1^{er} Octobre, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - F. MARÉCHAL - I. DUBOIS - A. MARTIN - M. MACON - E. JACQUAND - C. VALET - J. BERTHET - A. DUPERRIER - D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET - S. ROGNARD - S. GUEDON - D. SEBAI - J. LIENHARDT - F. CANARD - S. BAUDIN - P. NOBLET

ABSENTS :

M. BIELOKOPYTOFF a donné pouvoir à P. LARRIEU
V. PEYROL a donné pouvoir à I. DUBOIS
D. VENET a donné pouvoir à M. MACON
S. CLOUPET a donné pouvoir à C. VALET
M. A. ROUX a donné pouvoir à F. MARECHAL
J. SAINT PIERRE a donné pouvoir à D. FROMENTIN
I. VAURES a donné pouvoir à A. DUPERRIER
C. SEMINARA a donné pouvoir à E. JACQUAND

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CINEMA

En Mai 2024, le gestionnaire du Cinéma a sollicité la Commune pour le changement d'un amplificateur de son défectueux, conformément au contrat de la délégation de service public. Une décision modificative n°1 a été acté par le Conseil Municipal du 9 Juillet 2024. Cependant, la trésorerie sollicite la Commune pour accompagner cette décision modificative d'une délibération autorisant la Commune a versé cette subvention exceptionnelle d'un montant de 1 237.20 €.

Par ailleurs cette dépense ayant été inscrite par erreur en Fonctionnement, il convient d'établir une Décision Modificative n°2 du budget annexe du Cinéma afin de rétablir l'écriture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 1 237,20 € au budget annexe du Cinéma
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la présente sont affectés au budget de l'exercice en cours

Le 1^{er} Octobre 2024,

Le Maire,
Pierre LARRIEU

